

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2019

Conseillers présents : ALBARET Dominique, FAISY Gérard, ADNOT Claudine, MIGINIAC Christian, FAUCHE Cécile, PLAS Emilie, PEYRAMAURE Claire, PECHADRE-MONTANDON Stéphanie

Absents : JANICOT Arnaud, PETIT Yann

Claire PEYRAMAURE est nommée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Création SEM
- Aliénation d'une partie d'un chemin rural au Mas Bichier
- Recomposition du conseil communautaire
- Rapport annuel Prix et qualité du service public de l'eau potable
- Médecine professionnelle et préventive
- Compte rendu de la rencontre avec Engie au sujet des éoliennes
- Exposition mystères et curiosités de St Pardoux/ randonnée Balades en Corrèze du 09 août
- Questions diverses

Approbation du compte rendu du précédent conseil

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 25 mai 2019 : PV approuvé

Création SEM

Corrèze Habitat ne pouvant pas faire partie de la SEM, les signatures sont reportées en septembre 2019.

Aliénation d'une partie d'un chemin rural au Mas Bichier

Délibération reportée afin de discuter avec les deux riverains concernés sur place !

Recomposition du conseil communautaire

2019/27	Présents : 8	Votants :8	Pour : 8	contre : 0	abstentions : 0
Monsieur le Maire fait part au conseil des courriers de la Préfecture de la Corrèze et de Tulle Agglo informant de l'obligation de recomposition du conseil communautaire pour la nouvelle mandature 2020-2026. Cette recomposition permet de définir le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire dont disposera chaque commune membre et sera fixée par arrêté préfectoral. Le nombre et la répartition peuvent être déterminés soit par application des règles de droit commun, soit par un accord local sur la base des délibérations concordantes d'une majorité qualifiée des conseils municipaux. Il présente au conseil les 17accords locaux possible en précisant qu'un débat lors du conseil communautaire du 20 mai a privilégié la simulation N°5. Il demande donc au conseil de se prononcer sur cet accord. En l'absence de majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de Tulle Agglo constatée par les services de la Préfecture, la répartition de droit commun s'appliquera.					
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de choisir la simulation n° 5 à savoir 73 sièges répartis selon tableau joint					

Rapport annuel Prix et qualité du service public de l'eau potable

2019/28	Présents :8	Votants :8	Pour : 8	contre : 0	abstentions : 0
Monsieur le Maire présente au conseil le Rapport Annuel sur le Prix et la qualité du Service public de l'eau potable 2018 du syndicat des eaux du Morel adopté par le conseil syndical du 18 mai 2018 et transmis à la commune pour approbation.					
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le RPQS présenté					
Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau mentionne une eau de très bonne qualité mais chère !					

Médecine professionnelle et préventive

2019/29 Présents : 8 Votants :8 Pour : 8 contre : 0 abstentions : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive en vertu de l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

L'article 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée indique que « *les centres de gestion peuvent créer des services de médecine préventive (---) qui sont mis à la disposition des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande* »

Dans l'attente de pouvoir offrir un service de médecine préventive durable, le Centre de Gestion de la Corrèze a pris l'attache de l'Association Inter-entreprises de Santé au Travail de la Corrèze (AIST 19) pour étudier la possibilité d'un partenariat. L'AIST 19 interviendra uniquement pour des visites médicales en lien avec des situations de maintien dans l'emploi ou des visites nécessitant l'avis d'un médecin de prévention. Elle n'interviendra pas pour des visites périodiques ou d'embauches. Pour 2019, le tarif par agent inscrit au suivi médico-professionnel annuel est fixé à 73,00€ HT.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec cet établissement la convention qui en régit les modalités lorsqu'une demande de visite médicale devra être déclenchée pour l'un des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:

-d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Corrèze conclue le 1er Février 2019 pour une durée d'un an, reconductible 2 fois par expresse reconduction, dans la limite d'une durée maximale de 3 ans.

-d'inscrire chaque année au budget les crédits correspondants

Compte rendu de la rencontre avec Engie au sujet des éoliennes

L'un des responsables juridiques d'Engie est venu en Mairie exposer le projet éolien sur notre commune.

Suite à cette entrevue, Engie a envoyé un courrier relatant leur engagement d'aujourd'hui par rapport aux accords obtenus préalablement.

Engie refuse d'assurer les 3 emplois prévus sur la commune mais s'engage à verser 60000€ par an en plus des 34800 € de taxes et des loyers.

En réponse à la demande de Mme Péchadre-Montandon, les emplois créés seraient ouverts aux demandeurs locaux.

En cas de réalisation du projet, Monsieur le Maire précise qu'il faudrait répartir les bénéfices obtenus afin de baisser le taux d'imposition de la part communale et mener une campagne d'aide aux habitants pour l'isolation de l'habitat. Ainsi, les habitants auraient une réelle contre partie des gains obtenus.

Un bâtiment d'accueil et pédagogique serait construit sur site afin de pouvoir expliquer les nouvelles énergies et l'énergie éolienne en particulier en direction des écoles.

Nous sommes aujourd'hui, en attente d'une autorité légitime (commission représentant la Région) pour l'enquête publique afin qu'Engie poursuive le projet.

Exposition mystères et curiosités de St Pardoux/ randonnée Balades en Corrèze du 09 août

Monsieur le Maire résume l'exposition et souligne combien l'investissement des étudiants de l'ENSA et de leur encadrant avait été remarquable durant ces 15 derniers jours.

La journée d'inauguration jumelée à la fête du pain sera clôturée par un concert de jazz sur la terrasse du café le samedi 13 juillet.

Le lundi 15/07 : concert « c'est ma tournée »

Vendredi 9 août : ballade/rando (9kms) avec accueil/collation et repas assurés par l'Amicale laïque de Saint Pardoux la Croisille.

Questions diverses

- Monsieur le Maire explique combien le toit du bâtiment commerce/logement mériterait d'être refait entièrement.

Une expertise de celui-ci montre que les clous sont très usés et que les prochaines interventions seront à répétition et donc onéreuses.

Il faudra alors chercher des aides afin de nous permettre de réaliser cet investissement incontournable.

- Christian Miginiac souligne le problème des arbres très bas sur la route menant au Puy Chassagnoux, il faudra bien expliquer aux propriétaires que si l'élagage n'est pas réalisé, il le sera réalisé de fait par une société de notre choix, ce qui leur sera ensuite facturé !

La route du Feyt au cimetière est également concernée.

Un courrier sera envoyé à tous les propriétaires concernés sachant que l'élagage devra être réglé au 31 mars 2020 pour le passage de la fibre.

Tout incident survenant sur la fibre suite à la chute d'un arbre ou branche non élagués devra être réparé à la charge du propriétaire !

- Par ailleurs, il souligne la nécessité urgente de faire poser une rampe garde fou sur l'escalier de chez M. et Mme Bécot.

- Monsieur le Maire informe :

- que la nouvelle kangoo pour la Mairie allait nous être livrée prochainement.
- Que les plaques d'adressages étaient arrivées et à installer.

- Mme Adnot relate les problèmes de tri des ordures, plusieurs mesures sont à l'étude par Tulle agglomération dont des taxes incitatives et une étude concernant la pesée des ordures.

Il est ensuite évoqué la promesse d'une benne collective déposée par Tulle agglomération pour les encombrants....

Il est remarqué que certains habitants sont trop éloignés de la déchetterie.....

Sur notre commune, il faut que nous soyons solidaires de nos voisins pour le portage des encombrants ou du tri qu'ils ne pourraient pas aller déposer.....

Le Conseil se termine à 22h40